

**COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL DU 6 AVRIL 2011**

□ □ □ □ □

L'an deux mil onze, le 6 avril, le Conseil Municipal s'est réuni à dix huit heure trente, après convocation régulière en date du 31 mars, en session ordinaire au Domaine de Bômale, sous la présidence de Monsieur Alain MAROIS.

Présents : A.MAROIS ; C.LAGARDE ; F.FONTENEAU ; P.CHAUX ; MC.SOUDRY ; H.FERCHAUD ; M.JOUBERT ; S.FAURIE ; G.SPADOTTO ; I.PERRUQUON ; MF.BERTHOMME ; M.CARRERE ; F.GASTONNET ; E.JOLY ; M.GRATRAUD ; C.DUGOURD ; J.CARAYON.

Absents et ayant donné procuration : P.PERAULT procuration à F.FONTENEAU ; S.LABORDE procuration à S.FAURIE ; H.FONTAINE procuration à H.FERCHAUD ; JF.DUPEUX procuration à I.PERRUQUON ; M.GENDREAU procuration à F.GASTONNET ; B.RAFFIER procuration à M.GRATRAUD ; H.GODINEAU procuration à J.CARAYON ; D.CUBILIER procuration à C.DUGOURD.

Absents : J.VERRIER ; S.TINCHON.

Madame Ida PERRUQUON est nommée secrétaire de séance, assistée de Madame C.PETIT, Directrice générale des services.

Monsieur le Maire constate que le quorum est atteint, 17 étant présents, 8 ayant donné procuration, et ouvre la séance à 18h36.

DELIBERATIONS :

Finances / Décision Budgétaire

**N° 1 : BIBLIOTHEQUE MEDIATHEQUE – AUTORISATION DE DEPENSES AVANT LE VOTE DU BUDGET –
TETE DE RESEAU DU PAYS LIBOURNAIS ET RELAIS BDP**

Monsieur le Maire expose :

La commune de Saint Denis de Pile avait été repérée dans le cadre du schéma départemental de lecture publique et dans le cadre de l'Etude réalisée par Emergence-Sud en 2007 comme site d'accueil d'une Bibliothèque Médiathèque, tête de réseau et relais de la BDP

Les superficies prévisionnelles de cet équipement avaient été dimensionnées sur la base :

- des structures communales existantes
- du niveau de population à l'échelle de l'ancienne Communauté de Communes du canton de Guîtres soit environ 15 000 habitants.

Dans le cadre des transferts de compétence vers l'Intercommunalité, seule a été transférée la compétence « mise en réseau ». La compétence « lecture publique » était restée communale.

Lors de la fusion des 3 Communautés de Communes (Libourne, Guîtres et Coutras) au 1er janvier 2011, la répartition des compétences entre les blocs Communes/Intercommunalité est restée identique dans ce champ de compétence. La construction des équipements culturels est demeurée une compétence communale. La population du territoire a été portée à 65 000 habitants.

La commune souhaite aujourd'hui engager la réalisation de cet équipement « Médiathèque de Pays ».

Les partenaires envisagés sont les suivants :

- Le Conseil général et la bibliothèque départementale de prêt
- La Conseil régional dans le cadre du contrat de plan Etat/Région
- La DRAC
- La Communauté de Communes du Nord Libournais auprès de qui une demande de fond de concours a été effectuée.

Conformément à l'étude de 2007, la commune souhaite que soit retenu le périmètre initial à savoir celui de l'ancienne CDC de Guîtres et que soient adjointes les fonctions de centralité. La prise en compte de la totalité de la population de la CDCNL porterait le besoin de superficie à plus de 2 200 m² et reviendrait à ignorer les équipements existants.

A ce jour, des financements importants peuvent être mobilisés. Un avant projet de financement a été établi. Il reste à confirmer puisqu'il repose sur une hypothèse haute à savoir un financement de la DRAC à hauteur de 40% plafonnés à 1 580€ /m² en 2010

Prévisionnel : Coûts et financements en € HT

Investissement	base / coût	Recettes théoriques	
Bâtiment	1 700 € / m²	CG	561 000
		état	695 200
Honoraires MO	14 %	CG	78 540
Mobiler - aménagements	316 € / m²	CG	104 280
		état	138 800
Informatique	étude Emergences	CG	31 120
		état	31 120
Multimédia	étude Emergences	CG	7 110
		état	7 110
Collections	étude Emergences + réévaluation	CG	60 000
		état (CNL)	50 000 ?
		total	
		CG	842 050
		état	872 230
		état (CNL)	50 000 ?
		CR	200 000 ?
		CdC	200 000 ?
		Total 1	2 164 280 78%
		St-Denis	616 620 22%
			2 780 900

complément : hypothèse « Médiathèque de Pays – Relais BDP Pays Libournais »

Investissement	base	depenses	Recettes théoriques	
Relais Pays Libournais 200 m² (maximum)	1 700 € / m²	340 000	CG	340 000
Honoraires MO	14 %	47 600	CG	47 600
total		387 600	CG	387 600

Montant susceptible d'être minoré sur la surface, les honoraires, l'effet d'échelle sur l'ensemble du projet

Dans ce contexte, il est proposé au Conseil Municipal:

- D'engager une mission d'étude afin :

- De justifier auprès des partenaires financiers potentiels de la pertinence de la localisation de cet équipement à St Denis de Pile
- De justifier les superficies prévisionnelles réalisées dans le cadre de l'étude de 2007 ; au besoin, de les actualiser raisonnablement.
- De proposer un plan prévisionnel de financement.

- D'autoriser Monsieur le Maire à engager la dépense et à inscrire une enveloppe sur l'opération d'un montant de 50 000 € à l'article 2031-160-1-321

VOTE :

Pour : 19

Contre : /

Abstention : 6 (M.GRATRAUD, C.DUGOURD, B.RAFFIER, H.GODINEAU, J.CARAYON, D.CUBILIER).

Adopté à la majorité.

M. le Maire indique que la Maison de l'Isle accueille un relais de la Bibliothèque Départementale de Prêt depuis plusieurs années déjà et que cela a correspondu à un choix stratégique pour la commune. Pour cela, l'exposition qui y était installée avait, en effet à l'époque, dû être démantelée. M. le Maire rappelle son engagement fort au niveau du Pays du Libournais, au niveau de la Communauté de Communes pour faire prendre en compte le développement de la lecture publique comme enjeu de territoire. Au niveau du Schéma Départemental de développement de la lecture publique, élaboré et approuvé par le Conseil Général de la Gironde, la future bibliothèque médiathèque de

Saint Denis de Pile et positionnée comme bibliothèque médiathèque de Pays. Au niveau de la CDC, M. Michel Joubert anime une réflexion sur la mise en réseau des bibliothèques du canton.

M. JOUBERT indique avoir fait la visite de plusieurs médiathèques dans le département avec le constat qu'il s'agit d'un outil indispensable avec effet de multiplicateur considérable. Il souligne l'augmentation constante du nombre de prêts (2 700 en janvier, 2 195 en février, 3 049 en mars) et les limites de la bibliothèque. Il souligne également le travail de fond effectué par M. le Maire depuis plus de 10 ans.

M. GRATRAUD indique qu'il trouve ce projet intéressant mais qu'il ne comprend pas les 600 000 € qui resteraient à la charge de la seule commune de Saint Denis de Pile sans participation des autres communes.

M. le Maire indique qu'un fonds de concours sera demandé à la CDCNL ainsi que la prise en charge d'un poste de direction (catégorie A). Pour que la commune dispose d'une bibliothèque conforme aux normes actuelles à la seule échelle de son territoire, il faudrait porter sa surface à 800 m2 et la financer sur la base de subventions qui seraient moindres.

M. GRATRAUD : cela représente une augmentation des impôts pour les dionysiens.

M. JOUBERT estime que cela correspond aussi à un service rendu à la population ainsi qu'aux élèves des écoles avec une fréquentation qui est en constante augmentation. Ce type d'équipement permet réellement d'augmenter le nombre de lecteurs et présente un intérêt culturel et social pour les générations futures.

F. FONTENEAU indique que le diagnostic réalisé dans le cadre du PLU évoque une paupérisation de la population. Il faut éviter qu'elle ne se fragilise d'avantage, d'où l'intérêt d'offrir des services de qualité et de proximité au nord du Libourmais. Elle estime que c'est une chance de pouvoir accueillir un tel équipement sur la commune et que ce serait une erreur politique grave que de ne pas se positionner.

M. le Maire précise que la commune de Coutras élabore un projet de bibliothèque médiathèque à l'échelle du Canton de Guîtres. Il est important que la commune trouve sa place entre Libourne et Coutras. C'est un enjeu communal fort.

S. FAURIE pense que la bibliothèque actuelle est trop petite pour la commune. Elle considère que, dans ce contexte, il faut mobiliser le maximum de financements.

G. SPADOTTO constate que les seuls 800 m2 nécessaires pour la commune reviendraient à 1 350 000 € sans permettre la mobilisation des financements.

M. JOUBERT rappelle en outre la gratuité de la bibliothèque.

C. LAGARDE indique que l'équipement répond aux logiques d'évolution validées depuis 2007 dans le cadre de la CDC du Canton de Guîtres.

E. JOLY rappelle que cet équipement est très utilisé par les familles. C'est un lieu d'échange, convivial, culturel et artistique.

M. GRATRAUD indique ne pas contester l'intérêt mais qu'il souhaiterait un partage au prorata du nombre d'habitants par les autres communes.

M. le Maire indique que le travail engagé à l'échelle de l'intercommunalité va se poursuivre mais que le dossier doit être déposé sans attendre. Tous les territoires de la CDCNL ne sont pas prêts, en particulier Libourne. Il faut laisser le temps de la réflexion et tenir compte des calendriers. Aujourd'hui, il s'agit seulement de rechercher des financements.

□ □ □ □

Finances / Accord de subvention
--

N° 2 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION à MKP – MUSIK A PILE

Madame F.GASTONNET expose :

VU la délibération en date du 31.03.2000 rappelant les principes généraux concernant l'attribution des subventions aux associations
CONSIDERANT la proposition de la Commission Culture et Dynamique Associative en date du 5.04.11
CONSIDERANT que l'Association MKP MUSIK A PILE sollicite pour 2011 une subvention d'un montant de 10 700 €

Le programme prévisionnel présenté par l'association MKP Musik à Pile pour l'année 2011 fait apparaître les manifestations suivantes :

- Le 3/04/11 : Soirée musicale à la Maison de l'Isle
- Le 1/06/11 : chantons chez l'habitant
- Le 2/06/11 : pré-ouverture du festival 10 ans d'images à Musik à Pile (films, concerts, photos)

→ **14^{ème} Festival Musiques à Pile** : manifestation à caractère intercommunal s'inscrivant dans le cadre de l'action du Conseil Général labellisée « Scènes d'été permanentes en Gironde » avec tarif préférentiel pour les Dionysiens (1^{er} au 5/06/2011).

→ Le Festival aura lieu sur 4 jours à St Denis de Pile, avec une animation prévue dans le centre bourg le samedi midi et soirée gratuite le jeudi soir.

Afin de permettre à l'association de fonctionner jusqu'au vote des subventions, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une subvention à MKP « MUSIQUES A PILE » d'un montant de 5 350 € soit 50% du montant sollicité au titre de l'année 2011.

Cette subvention permet notamment :

- ❖ la mise en place **d'ateliers d'accompagnement par les différentes structures de la Commune.**
- ❖ L'organisation du dimanche qui est consacré à la traditionnelle **journée « champêtre » gratuite et ouverte à tous** avec de nombreuses animations musicales et axé vers **le jeune public.**
- ❖ La mise en place d'un forfait « Dionysien » et des tarifs d'entrée en baisse.

MKP Musiques met également en place des spectacles jeunes publics à destination des écoles élémentaire et maternelle de St Denis de Pile mais également du Canton de Guîtres : **cette action d'intérêt communautaire est soutenue par la Communauté de Communes du Nord Libournais.**

Il reste à l'association un autofinancement, qui est effectué grâce à la billetterie des différents spectacles et de la buvette restauration, les partenaires privés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE à l'Association MKP Musik à Pile **une avance de subvention de 5 350 €.**

VOTE :

Pour : 19

Contre : /

Abstention : 6 (M.GRATRAUD, C.DUGOURD, B.RAFFIER, H.GODINEAU, J.CARAYON, D.CUBILIER).

Adopté à la majorité.

□ □ □ □

N° 3 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AUX JEUNES AGRICULTEURS DU CANTON

Madame I.PERRUQUON expose :

VU l'avis favorable de la Commission Dynamique Associative et Vie Locale en date du 5/04/2011

CONSIDERANT que l'Association des Jeunes Agriculteurs du Canton sollicite pour 2011 une subvention de 900 €

Afin de permettre à l'Association de fonctionner jusqu'au vote des subventions, il est proposé au Conseil Municipal d'accorder une avance de subvention aux Jeunes agriculteurs des cantons de Guîtres-Coutras d'un montant de 450 € soit 50% du montant sollicité au titre de l'année 2011.

Cette subvention participe notamment à la mise en place du concours de bétail dans le cadre de la St Fort, la remise des récompenses aux éleveurs et l'organisation d'un repas offert aux éleveurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

ATTRIBUE à l'Association des Jeunes agriculteurs, **une avance de subvention d'un montant de 450 €.**

VOTE :

Pour : 25

Contre : /

Abstention : /

Adopté à l'unanimité.

□ □ □ □

N° 4 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU COMITE DES FETES

Madame I.PERRUQUON expose :

Le Comité des Fêtes mène des actions d'animation de la commune toute l'année, dont le programme prévisionnel pour l'année 2011 se décline de la façon suivante :

- 17 Mai 2011 : Foire de la St Fort (en partenariat avec la commune)
- 13 Juillet 2011 : Festivités du 14 Juillet (en partenariat avec la commune)
- 8 et 9 Octobre 2011 : Fête Locale de la St Denis (en partenariat avec la commune)
- Plusieurs -Thé Dansant- par an à la Maison de l'Isle

VU la délibération en date du 31.03.2000 rappelant les principes généraux concernant l'attribution des subventions aux associations

CONSIDERANT la proposition de la Commission Dynamique Associative en date du 5.04.2011

CONSIDERANT que le Comité des Fêtes sollicite pour 2011 une subvention d'un montant de 5 360 €

CONSIDERANT que la totalité des crédits est inscrite au BP

CONSIDERANT qu'il convient de réexaminer globalement les critères d'attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une avance de subvention au **COMITE DES FETES d'un montant de 2 680 €** correspondant à 50% du montant sollicité au titre de l'année 2011.

VOTE :

Pour : 25

Contre : /

Abstention : /

Adopté à l'unanimité.

□ □ □ □

N° 5 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A ALCIDE

Monsieur le Maire expose :

Les centres socio-culturels réfèrent leur action et leur expression publique à trois valeurs fondatrices : la dignité humaine, la solidarité et la démocratie.

Il s'agit d'un lieu d'échanges, de rencontres, de soutien à la mise en place de projets communs, de nombreuses activités peuvent y être proposées (alphabétisation, activités en faveur des familles ...)

Dans ce contexte la municipalité souhaite soutenir l'action du centre socio-culturel « Portraits de Famille » autour de 3 notions transversales :

- la valorisation des individus
- le maintien du lien social
- d'une démarche de prévention.

Dont les objectifs principaux sont :

- le soutien de l'engagement et accompagnement de la citoyenneté (ex : création de réseaux d'échanges, sorties/journées familles, jardin collectif)
- la culture support d'éducation populaire
- la proximité (ex : point service CAF, point relais ANPE, permanences de écrivain public...)
- la prévention de l'isolement et de la précarité (ex : accueil du planning familial, ateliers d'alphabétisation)
- l'accompagnement de la parentalité par la co-éducation (ex : lieux de rencontre pour les parents, échanges d'expériences, café des parents, conférences débats,).

Cet équipement de proximité porté par des bénévoles dans une démarche d'éducation populaire s'appuie sur une équipe de professionnels qui sont recrutés par l'association ALCIDE.

VU la délibération en date du 31.03.2000 rappelant les principes généraux concernant l'attribution des subventions aux associations

VU l'agrément Centre Social délivré par la CAF de la Gironde en date du 1^{er} janvier 2008 (pour agrément de 4 ans)

VU l'avis favorable de la Commission Dynamique Associative et Vie Locale en date du 5.04.11

CONSIDERANT que l'association sollicite une subvention pour 2011 de 20 000 € pour permettre au Centre socioculturel « PORTRAITS DE FAMILLES » de fonctionner.

CONSIDERANT que les crédits sont ouverts au BP 2011

CONSIDERANT qu'il convient de revoir globalement les critères d'attribution des subventions aux associations

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une avance de subvention à l'Association ALCIDE d'un montant de 10 000 € correspondant à 50% du montant sollicité au titre de l'année 2011.

Une convention d'objectifs devra être signée entre la Municipalité et le Centre social afin de préciser les missions et rôles de chacun.

Mesdames LAGARDE, FONTENEAU, MC.SOUDRY, (membres du Conseil d'Administration de l'Association) quittent la séance et ne prennent pas part au vote.

VOTE :

Pour : 19

Contre : /

Abstention : 2

Adopté à la majorité.

□ □ □ □

N° 6 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION A L'USSD

Madame I.PERRUQUON expose :

VU la délibération en date du 31.03.2000 rappelant les principes généraux concernant l'attribution des subventions aux associations

CONSIDERANT la proposition de la Commission Dynamique Associative en date du 5.04.2011

CONSIDERANT que l'USSD sollicite pour 2011 une subvention de 8 060 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une avance de subvention à l'USSD (219 adhérents) d'un montant de 4 030 € correspondant à 50% du montant sollicité au titre de l'année 2011 pour :

- l'aide au fonctionnement du club
- pour l'engagement des équipes dans les championnats,
- mais surtout pour la formation des jeunes et des entraîneurs
- l'organisation d'un tournoi de jeunes les 23 et 24/04/2011

Madame MF.BERTHOMME, Conseillère municipale, membre du Conseil d'Administration de l'USSD, quitte la séance et ne prend pas part au vote.

VOTE :

Pour : 24

Contre : /

Abstention : /

Adopté à l'unanimité.

□ □ □ □

N° 7 : ATTRIBUTION D'UNE AVANCE DE SUBVENTION AU TENNIS CLUB DE L'ISLE

Madame MF.BERTHOMME expose :

VU la délibération en date du 31.03.2000 rappelant les principes généraux concernant l'attribution des subventions aux associations

CONSIDERANT la proposition de la Commission Dynamique Associative en date du 5.04.2011

CONSIDERANT que le Tennis Club de l'Isle sollicite pour 2011 une subvention d'un montant de 1 900 €

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

DECIDE d'attribuer une avance de subvention au TENNIS CLUB DE L'ISLE (156 adhérents) d'un montant de 950 € correspondant à 50% du montant sollicité au titre de l'année 2011, pour :

- l'organisation de tournois
- l'achat de matériel pédagogique
- la formation d'un jeune au diplôme d'initiateur pour l'encadrement de groupes de l'école tennis
- l'aide à l'amélioration de la qualité de l'enseignement à l'école de tennis.
- mise en place du trophée découverte
- création du « groupe Avenir »
- baisse des prix d'entraînements

VOTE :

Pour : 25

Contre : /

Abstention : /

Adopté à l'unanimité.

□ □ □ □

Aménagement du territoire, politique de la ville et logement

➤ Présentation du diagnostic du PLU par le Cabinet G2C Environnement.

A Saint denis de Pile
Le 8 avril 2011

Alain MAROIS
Maire

